

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 20**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

RD 10/RD 64 - Aix-en-Provence - Aménagements routiers dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

---

**DGAET Direction des Routes  
Arrondissement d'Aix en Provence  
15447**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de son plan de déplacements urbains, la Métropole Aix-Marseille Provence (Conseil de Territoire du Pays d'Aix) a programmé la création d'un Bus à Haut Niveau de Service desservant les grands quartiers d'habitat, le centre-ville, les équipements et tous les sites universitaires de la commune d'Aix-en-Provence.

La ligne bénéficiera d'une voie réservée (site propre) indépendante du trafic routier et sera reliée à des parcs relais.

Ces opérations nécessitent des aménagements sur des sections de voie des RD 10 et RD 64 afin de faciliter la progression du BHNS et définir un nouveau partage modal de l'espace de voirie.

Sur la RD 10, les aménagements consistent à transformer un carrefour giratoire et une voie dénivelée en une place carrée régulée par des feux tricolores.

Sur la RD 64, le projet prévoit de modifier le giratoire existant.

Certains aménagements étant situés sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les travaux seront entièrement financés par Métropole Aix-Marseille Provence et l'entretien ultérieur des ouvrages relèvera de la convention de gestion et d'entretien des dépendances du domaine public routier départemental en agglomération conclue le 12 juin 2015 entre la commune d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix et le Département.

Il est à préciser qu'avant tous travaux, la Métropole Aix-Marseille Provence procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera à titre gratuit le foncier acquis dans le domaine public routier du Département

En complément, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite réaliser un parc relais souterrain en entrée de ville, à l'ouest du quartier du Jas de Bouffan, sous la RD 64, sous le giratoire du Lieutenant-colonel Jeanpierre. Ce parc relais sera directement relié au giratoire et fera l'objet d'une convention spécifique de superposition de domaine public si le transfert de la section concernée de la RD64 à la Métropole Aix-Marseille Provence devait être différé à 2021.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer avec la Métropole Aix-Marseille Provence la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements routiers dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la RD 10 et la RD 64, à Aix-en-Provence, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serai très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

